

BUREAU

Séance du 22 novembre 2019

Délibération BU_20191122_005

Prime exceptionnelle de 200€ attribuée aux personnels administratifs, techniques et spécialisés

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le règlement modifié de mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. - Le régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre est augmenté de 200 € bruts annuels pour l'année 2019. Cette somme sera versée en décembre 2019 et sera attribuée selon les modalités du règlement de mise en œuvre du régime indemnitaire des personnels du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre.



Serge DESCOUT